comité d'entreprise européen
CEE ENGIE

COMMUNIQUE DU SECRETARIAT DU CEE ENGIE
30 JUIN 2020

Dans un communiqué du 12 mai dernier, le Groupe ENGIE a annoncé en pleine crise COVID-19 l'accélération de sa stratégie. Dans ce communiqué, le Groupe confirme son objectif de se retirer de plus de 25 pays dans le monde. Au sujet des activités de services et solutions, la volonté « de rationaliser davantage » en se retirant « des activités à faible rentabilité » est clairement annoncée.

Depuis le 13 mai, le Secrétariat du CEE à l'occasion de ses réunions avec la Direction du Groupe a demandé en toute légitimité à être informé sur les projets de la Direction, d'autant plus que les représentants du CEE ont appris également par la presse des impacts sociaux importants pour les travailleurs.

Une rencontre a été organisée entre le Secrétariat et le Président du Conseil d'Administration – Jean Pierre Clamadieu, la Directrice Générale intérimaire – Claire Waysand, le 28 mai dernier. Les échanges sont restés sur les principes annoncés mais rien n'a pu être esquissé en termes de méthode pour entamer des échanges concrets avec les représentants du personnel au Comité d'Entreprise Européen. Ceci est d'autant plus surprenant que nous sommes face à des délais de mise en œuvre de la stratégie relativement courts car annoncés pour être effectifs d'ici 2021.

Cette situation est préoccupante car elle vient renforcer les inquiétudes des travailleurs, notamment dans les activités Services et Solutions.

Cette situation est inédite et en rupture avec la volonté d'anticiper les transformations et évolutions dans le Groupe ENGIE. L'Accord Social Européen signé en avril 2016 prévoit que l'échange et le dialogue doivent permettre l'anticipation des changements.

La Direction du Groupe, lors de la dernière réunion du Secrétariat le 17 juin dernier, indiquait être dans l'impossibilité et se refusait à engager la mise en place dès les prochains jours d'une méthodologie de travail, pour être transparente avec les représentants du CEE sur ses projets, pour donner une meilleure lisibilité des critères d'analyse, pour favoriser les échanges et tenir compte des conséquences et impacts sociaux éventuels.

Nous ne pouvons admettre en tant qu'instance représentative au périmètre européen d'être mis devant le fait accompli. Nous n'accepterons pas dans quelques mois d'apprendre des annonces de fermetures ou cessions d'activités dans plusieurs pays sans avoir été en mesure au cas par cas de faire entendre notre point vue tant sur le plan économique que social en lien avec nos collègues au niveau local.

La Direction du Groupe ENGIE doit nécessairement engager un processus de discussion au niveau du CEE pour l'informer sur la teneur et le détail de son projet global de réorganisation et de « simplification » du Groupe, qui va avoir des conséquences et des impacts au niveau local, dans plusieurs pays. Les prérogatives du CEE doivent être respectées.

Paris, le 30 juin 2020